

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos services et vous invitons à lire attentivement les présentes Conditions Générales de Vente qui régissent l'achat de prestations et évènements ou services proposés par le Prestataire, directement ou sur le site <https://www.beatrice-puglisi-sophrocoach.fr/>

Pour tout achat sur <https://www.beatrice-puglisi-sophrocoach.fr/>, vous accepterez sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant les relations entre :

Madame Béatrice PUGLISI, Entrepreneurneuse individuelle, Sophrologue et coach, demeurant au 475 Avenue Joseph Roumanille, 13600 LA CIOTAT, identifiée sous le n° 839 807 187 00043,

Ci-après dénommée « **le Prestataire** »,

Et

Toute personne physique, particulière ou professionnelle ou personne morale effectuant une commande unitaire ou forfaitaire,

Ci-après dénommée « **le Client** »

Article 1 : Dispositions générales

A défaut de contrat conclu entre le Prestataire et son Client, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après. Toute commande passée ainsi que tout contrat conclu avec le Prestataire implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du Client à ces CGV. Le fait que le Prestataire ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part et à s'en prévaloir. L'acceptation sans restriction des présentes conditions générales prévaut sur les conditions générales du Client. Toutes clauses contraires prescrites par le Client ne pourront engager le Prestataire que pour autant qu'elles aient été formellement acceptées par lui.

Les services ou évènements proposés à la vente sont présentés sur le site <https://www.beatrice-puglisi-sophrocoach.fr/> du Prestataire. Le client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Elles peuvent être complétées par des conditions particulières avant toute transaction avec le Client.

Sauf stipulation contraire, elles ne régissent pas les relations avec les partenaires spécialisés du Prestataire, ni les modalités d'utilisation du site <https://www.beatrice-puglisi-sophrocoach.fr/>, ces dernières étant définies dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGU).

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes dispositions relatives à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative à tout moment, afin de s'adapter aux évolutions technologiques, légales et éthiques dans ce domaine en constante mutation. Le Client sera informé de toute modification substantielle des conditions générales ou des conditions liées à l'IA générative, par voie

électronique ou tout autre moyen approprié et devront les accepter pour continuer à bénéficier des services en ligne.

Article 2 : Nature et champs d'application des prestations

Le Prestataire propose à une clientèle de particuliers et de professionnels des prestations d'accompagnement en sophrologie, effectuées en séance individuelle ou collective. Ces prestations incluent notamment l'animation d'ateliers au sein de résidences séniors, des actions de développement personnel, ainsi que des interventions au profit d'associations et d'entreprises.

Le Prestataire intervient également dans le cadre de formations, d'actions de sensibilisation ou d'ateliers thématiques relatifs au bien-être, à la relaxation et à la sophrologie. Certaines prestations peuvent être assurées par des intervenants externes qualifiés, mandatés par le Prestataire et agissant, le cas échéant, sous sa responsabilité.

Les prestations sont réalisées sur site (dans les locaux du Client, d'une résidence ou de toute autre structure d'accueil) ou à distance, selon les modalités convenues entre les Parties. Elles peuvent prendre différentes formes d'accompagnement, notamment :

- L'analyse des besoins et l'élaboration d'un programme personnalisé d'ateliers adaptés au rythme et aux attentes de chaque structure.
- L'animation de séances axées sur le bien-être, la relaxation et la sophrologie.
- Le coaching en développement personnel.
- La conception et la réalisation de formations spécialisées.

Les prestations proposées ne constituent ni un acte médical, ni un suivi psychothérapeutique et ne se substituent en aucun cas à un traitement ou avis médical ; il appartient au Client de consulter un professionnel de santé pour toute question relevant du domaine médical.

Le Client est informé de ce que le Prestataire propose au titre des prestations ou évènements à destination des particuliers (salariés de l'entreprise, collaborateurs ou clients) et à des professionnels. Ces prestations font l'objet d'un ou de plusieurs services à l'unité ou en collectif.

Ces prestations sont basées également sur un concept d'une séance d'une ou plusieurs heures, seule ou en groupe, aux fins de détente, de découverte d'ateliers interactifs proposés par un ou plusieurs intervenants du Prestataire ou le Prestataire lui-même.

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des ateliers ou événements, en agissant tant dans le strict respect des prescriptions légales, réglementaires et déontologiques relatives à l'exercice de sa profession, que dans les limites des prestations qui lui sont confiées. Le Prestataire est donc soumis à une obligation de moyens, et non de résultat.

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire toutes les informations utiles pour l'organisation des séances individuelles ou collectives, de coaching et d'ateliers (salle, jardins, bureaux...).

Le Client s'engage à prévenir le Prestataire de tout changement concernant les données fournies (lieu, date, heure, choix du prestataire spécialisé), lors de la signature du bon de commande ou du devis.

Toute modification de l'intervention devra être notifiée par écrit par le Client au Prestataire pour être prise en compte et exécutée ultérieurement. Sauf si un délai est expressément convenu avec le Client,

le Prestataire est seulement tenu d'exécuter les prestations dans les délais les plus raisonnables et selon ses possibilités.

Le Prestataire peut être amené à confier la réalisation, de tout ou partie, de son intervention à des prestataires spécialisés de son choix, sauf instructions écrites particulières du Client. En tout état de cause, le Prestataire s'engage à maintenir la stricte confidentialité de toutes les informations confiées par le Client vis-à-vis des Prestataires extérieurs.

Le Client reconnaît et accepte que certains ateliers proposés par le Prestataire peuvent être déconseillés aux femmes enceintes et aux personnes présentant des pathologies spécifiques incompatibles avec les pratiques exercées. En conséquence, le Client s'engage à :

- Informer ses salariés ou collaborateurs de la nature des ateliers et des éventuelles contre-indications,
- Encourager ses salariés ou collaborateurs à consulter un professionnel de santé en cas de doute sur leur aptitude à participer aux ateliers,
- Informer le Prestataire, dans le respect de la confidentialité et du secret médical, de toute situation particulière nécessitant une adaptation des ateliers.

Le Prestataire s'engage à adapter les ateliers en fonction des informations reçues, dans la limite de ses compétences et sans se substituer à un avis médical.

Les prestations et évènements s'entendent dans la limite de la disponibilité des partenaires intervenants, telle que précisée dans la passation de la commande.

Concernant les formations en entreprises et les masterclass en visio

Les formations concernées s'entendent des formations proposées sur le site Internet du Prestataire « Formations inter » ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte « Formations intra ».

• Formation « Inter »

La demande d'inscription à une formation inter doit être faite par le Client par l'un des moyens suivants :

Le Client peut s'inscrire à une action de formation en visioconférence ou en présentiel par le Prestataire sur le site <https://www.beatrice-puglisi-sophrocoach.fr/> ou le contacter directement via le formulaire de contact indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la formation, et le nombre de participants que le Client souhaite inscrire.

Toute commande est ferme et définitive.

Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription, accompagné d'un programme de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client devra retourner un exemplaire de la convention de formation, revêtue de sa signature, au Prestataire.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 7 jours ouvrés avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et éventuellement le lieu de la formation ou les codes informatiques pour rejoindre la visioconférence.

Dans les 15 jours ouvrés qui suivent la formation, le Prestataire adresse aux stagiaires indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la formation ainsi que l'attestation de fin de formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation.

- **Formation « Intra »**

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière du Prestataire. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir au Prestataire au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et horaires arrêtés de la formation.

A l'issue de la formation, le Prestataire adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer au Prestataire.

- **Fonctionnement des Visioconférences**

Les Services du Prestataire incluent des formations en visioconférences. Ces Services prévoient la fourniture d'un nombre d'heures de formation par le Prestataire au Client.

Ces formations peuvent être des ateliers ou des stages.

Elles peuvent être transmises au bureau, en entreprise, au domicile du Client ou sur le dispositif numérique de son choix.

Le Client peut choisir les formations auxquelles il souhaite assister, dans la limite des heures prévues au sein de l'offre de Services du Prestataire.

Le Client sera informé de la date et des horaires de la formation qu'il choisit, par courriel.

Dans le cadre des visioconférences, le Client peut être filmé par le biais de sa caméra vidéo.

Le Client aura la possibilité d'activer et/ou de désactiver sa caméra vidéo lorsqu'il joindra la visioconférence.

Si le Client active sa caméra vidéo, il ne sera pas enregistré lors de sa participation à la visioconférence, notamment lors de ses échanges avec le Prestataire.

- **Intervention de partenaires extérieurs**

Le Prestataire se réserve le droit de faire intervenir des personnes extérieures, pour animer des conférences, des masterclass en ligne ou d'autres événements similaires dans le cadre des services fournis. Ces partenaires ne sont pas des employés du Prestataire, mais des intervenants extérieurs sélectionnés pour leur expertise dans des domaines spécifiques.

Le Prestataire s'engage à sélectionner des partenaires qualifiés et compétents. Cependant, il ne pourra être tenu responsable des propos tenus ou des contenus présentés par ces intervenants extérieurs. Il veillera à ce que les interventions des partenaires extérieurs s'inscrivent dans un cadre souhaité et apportent une valeur ajoutée au Client. Il se réserve le droit de modifier le programme des interventions ou de remplacer un intervenant en cas de nécessité, sans que cela ne puisse donner lieu à un quelconque remboursement ou dédommagement si cela était le cas. Les contenus présentés par les partenaires extérieurs restent la propriété de leurs auteurs. Les Clients s'engagent à respecter les droits de propriété intellectuelle liés à ces interventions et à ne pas reproduire ou diffuser les contenus sans autorisation préalable.

Article 3 : Devis et commande

Le Prestataire intervient sur demande du Client, qu'il s'agisse d'un particulier, d'un professionnel, d'une résidence séniors ou d'une entreprise. Un devis gratuit et personnalisé sera établi pour toute prestation, sur la base des informations communiquées par le Client.

Le devis, transmis par le Prestataire au Client, précisera les éléments suivants :

- La nature et la durée de la prestation (séances individuelles, ateliers collectifs, interventions en entreprise, etc.).
- Le prix de la prestation, calculé en fonction de sa nature, de sa durée et du nombre de participants (le cas échéant).
- Le montant des éventuelles remises ou offres promotionnelles applicables.
- Les modalités de paiement acceptées.
- La durée de validité du devis.
- L'adhésion pleine et entière du Client aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV).

Le devis constituera une proposition complète et forfaitaire, non révisable pendant sa durée de validité, sauf accord écrit entre les parties concernant des prestations supplémentaires ou des modifications significatives demandées par le Client. Les frais de déplacement éventuels seront clairement indiqués et facturés en supplément, le cas échéant.

Le contrat entre en vigueur dès l'acceptation expresse du devis par le Client. Un planning détaillé des prestations (séances, ateliers, événements, etc.) et les délais d'intervention seront précisés dans des conditions particulières annexées au devis, si nécessaire. Toute conclusion de contrat implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, qui constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client devra retourner au Prestataire le devis et ses éventuelles annexes, dûment complétés, datés et signés, sans modification, selon l'une des modalités suivantes :

- **Par courrier postal** : Le devis devra être signé et daté avec la mention manuscrite « Reçu avant l'exécution des prestations, lu et accepté » par la personne légalement responsable (ou par un représentant dûment habilité dans le cas d'une personne morale), accompagné du cachet commercial de l'entreprise.
- **Par courrier électronique** : Le Client devra scanner ou photographier le devis dûment rempli et signé comme indiqué ci-dessus et l'envoyer par email à l'adresse suivante : harmonia@beatrice-puglisi-sophrocoach.fr
- Le devis communiqué pour approbation au Client est valable pendant la durée indiquée sur le document. En l'absence de mention spécifique, la durée de validité est fixée à deux (2) mois à compter de la date d'émission du devis.

La commande ne sera validée qu'après réception du devis accepté et signé par le Client, accompagné, le cas échéant, du règlement d'un acompte dont le montant sera précisé dans le devis (généralement 20% du montant total de la prestation).

À défaut de réception de l'accord du Client et de l'acompte éventuel dans les délais impartis, ou à compter de la date d'expiration du devis, la proposition de devis sera considérée comme annulée, et le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer la prestation ou de faire intervenir un partenaire spécialisé.

Article 4 : Facturation

Les prix des prestations sont exprimés en euros et sont exonérés de TVA (article 293b du CGI). Les tarifs en vigueur sont ceux mentionnés sur le site <https://www.beatrice-puglisi-sophrocoach.fr/> au jour de la passation de la commande.

Les prestations sont proposées comme suit :

Pour les particuliers :

- Séance individuelle de sophrologie (à l'unité)
- Programme d'accompagnement
- Atelier collectif : à la séance
- Coaching, développement personnel : séance individuelle ou programme personnalisé

Pour les professionnels et entreprises :

- Atelier collectif en entreprise (à partir de 6 personnes)
- Formation bien-être en entreprise : en modules

Pour les résidences Séniors :

- Atelier collectif adapté

Le mode de facturation est déterminé d'un commun accord entre les Parties et précisé dans le devis ou le contrat. Les prestations sont facturées notamment en fonction du nombre d'intervenants mobilisés et de leur niveau de qualification, ainsi que de la nature et de la durée des interventions.

Des frais supplémentaires (tels que, sans que cette liste soit limitative, les frais de fournitures spécifiques ou de déplacement) peuvent s'appliquer à certaines prestations, sous réserve d'un accord préalable et exprès entre le Prestataire et le Client. Ces frais complémentaires font l'objet d'une mention spécifique sur le devis et/ou la facture correspondante.

Pour les Clients particuliers, le paiement des prestations s'effectue comptant, à chaque séance, le jour de sa réalisation, par tout moyen de paiement accepté par le Prestataire. Toute séance commencée est due dans son intégralité.

Pour les Clients professionnels (entreprises, associations, établissements, institutions), sauf stipulation contraire figurant sur le devis ou le contrat, les factures sont payables à trente (30) jours fin de mois à compter de leur date d'émission, net et sans escompte. Les modalités de paiement standard sont les suivantes :

- acompte de 30% du montant total à la signature du devis ou du contrat, à titre d'acompte ferme et définitif ;
- solde à régler à l'échéance convenue, et au plus tard à trente (30) jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Le paiement intégral des sommes dues par le Client vaut réception sans réserve des prestations effectuées et acceptation définitive de celles-ci. Les tarifs convenus entre les Parties ne peuvent faire l'objet d'aucune renégociation après la réalisation de la prestation. En cas de retard de paiement, des pénalités pourront être appliquées conformément aux dispositions légales en vigueur et aux stipulations des présentes Conditions Générales de Vente

Article 5 : Modalités de paiement

Les factures d'acompte sont payables dès réception. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Lors de l'acceptation du devis et si le devis stipule le paiement d'un acompte, le début des prestations interviendra après encaissement de ce montant. Une facture avec le solde sera établie et délivrée dès la fin de l'exécution de la prestation. Son règlement se fera :

- Pour les particuliers : à la séance le jour même.
- Pour les forfaits : sous un délai de 3 mois.
- Pour les entreprises : à 30 jours fin de mois.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire. Il se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement, de refuser une commande en cours effectuée par le Client.

Le règlement des prestations est effectué :

- par virement bancaire en précisant le numéro de facture, et éventuellement le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET ou
- par carte bancaire (Carte Bleue, e--carte bleue, Visa, Mastercard, American Express, Apple Pay, Paylib).

Le client devra introduire le numéro de la carte bancaire et la date d'expiration ainsi que le numéro cryptogramme (numéro à 3 chiffres figurant au verso de sa carte bancaire).

Si la transaction s'avère impossible, l'achat est alors annulé de plein droit. Après la réussite de la transaction, une facture électronique est transmise au Client. Le Prestataire s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité des données transmises sur le site (cf *Données Personnelles*).

Il est précisé que pour effectuer son paiement par carte bancaire, le Client a été transféré automatiquement vers un serveur monétique.

Le serveur fait l'objet d'une sécurisation par cryptage S.S.L (Secure Socket Layer) de manière à protéger le plus efficacement possible toutes les données liées aux moyens de paiement, et à ce que, à aucun moment les données bancaires du Client ne transitent sur le système informatique du Prestataire.

Paiement sécurisé par authentification 3D Secure (STRIPE) :

Dans le cadre de la lutte anti-fraude, le prestataire a choisi de souscrire au système de paiement par authentification 3D Secure, développé par Visa et Mastercard sous les appellations "Verified by VISA" et "MasterCard SecureCode". Ce système de paiement par authentification permet de renforcer la sécurité lors des achats réalisés en ligne.

Après saisie des informations de la carte bancaire du Client, la banque du Client se réserve le droit de vérifier l'identité du porteur de la carte avant de valider la transaction. Ce service est proposé par les banques pour les paiements par Visa et Master Card. Après avoir renseigné les informations habituelles relatives à l'utilisation de la carte bancaire concernée, le Client est transféré sur le site de sa banque. Dans la fenêtre 3D Secure qui s'affiche, le procédé d'authentification à suivre est propre à chaque banque.

Il est de la seule responsabilité du Client de s'assurer, au moment de valider sa commande, qu'il peut recevoir le SMS d'authentification 3D Secure (restriction opérateur, commande depuis l'étranger, couverture du réseau...), le cas échéant.

Après confirmation de la banque, le paiement est validé et la transaction finalisée.

ATTENTION, toute transaction est annulée après 3 échecs d'authentification et la carte bancaire concernée sera bloquée au bout de 3 transactions bancaires annulées. Dans ce cas, le Client est invité à prendre contact avec sa banque.

Pour toute question sur le code 3D Secure et sur la procédure d'authentification, le Client est invité à prendre contact directement avec sa banque.

Concernant les formations en entreprises, les prix sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Tous autres frais liés aux outils, ordinateurs, matériels pédagogiques sont entièrement à la charge du Client.

En cas d'absence ou de retard de règlement, le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. Le Prestataire pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement.

Article 6 : Retard de paiement

Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de toute somme restant due,
- Le calcul et le paiement d'une pénalité de retard sous forme d'intérêts à un taux équivalent à trois (3) fois le taux d'intérêt légal (en vigueur au jour de la facturation des prestations). Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due en TTC, et court à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture, jusqu'à son paiement total, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soient nécessaires,
- L'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40€ sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire,
- Le droit pour le Prestataire de suspendre l'exécution de la prestation en cours et de se réserver à toute nouvelle commande ou livraison.

Le Prestataire se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire, si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur justification.

En cas de défaut de paiement et après que le Client en ait été dûment informé, le Prestataire sera réputé dessaisi de toutes les prestations liées à la prestation pour laquelle il a été mandaté. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée dans de tels cas, le Client supportant toutes les conséquences résultant du défaut de paiement.

Article 7 : Absence de remboursement

Toute commande de prestation passée par le Client est ferme et définitive : aucune annulation, aucun remboursement n'est possible y compris avant la fourniture de la prestation ou durant la prestation. En cas de résiliation anticipée par le Client, toutes les sommes restantes éventuellement dues par le Client seront immédiatement exigibles, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts et autres recours.

Article 8 : Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation en entreprise

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : harmonia@beatrice-puglisi-sophrocoach.fr ou en lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le Client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au Client. Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le Client, à condition d'adresser une demande écrite dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, le Prestataire ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client. Ces derniers seront informés par mail.

En cas d'absence du Prestataire ou de l'intervenant prévu, il s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la formation ou d'organiser un report.

- **Formation Inter**

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient au Prestataire au moins 15 jours ouvrés avant la date de la formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par le Prestataire auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client après le 15ème jour ouvré précédent la date de début de la formation, le Prestataire facturera au Client la totalité du prix de la formation.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation, comme il est dit ci-dessus.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la formation.

Sauf cycles ou parcours de formation déjà commencés, le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit au Prestataire et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

- **Formation Intra**

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra.

Si cette demande parvient au Prestataire, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation seront facturés au Client.

Si cette demande parvient au Prestataire entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Si cette demande parvient au Prestataire moins de 10 jours ouvrés avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

- **Mise en place des moyens techniques pour les visioconférences**

Pour bénéficier pleinement des services proposés par le Prestataire, le Client doit disposer des équipements suivants :

Un ordinateur avec une connexion internet stable et de qualité suffisante est requise pour participer aux événements en ligne.

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer qu'il dispose des équipements et des connexions nécessaires pour accéder aux services. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des difficultés d'accès aux services liées à l'équipement du Client ou à sa connexion internet.

Le Prestataire s'engage à remédier à tout dysfonctionnement technique pour la visioconférence dans un délai de 24h ouvrées. Néanmoins, il ne saurait être tenu pour responsable des difficultés de connexion en cas de rupture de l'accès internet ou de rupture de la connexion notamment due :

- à un cas de force majeure
- à des coupures de courant
- à des interruptions liées aux prestataires, hébergeurs et fournisseurs d'accès.

Le Client s'engage à ne pas réclamer d'indemnité à ce titre et déclare par ailleurs accepter tant les caractéristiques que les limites du service fourni par le Prestataire.

Si le dysfonctionnement informatique ou technique provient du lieu du Client, ce dernier s'engage à trouver une solution dans les 24h, sans devoir revenir sur les caractéristiques de la prestation commandée et signée par les deux parties et sur le paiement du montant de la formation.

Article 9 : Droit de rétractation

Le Client, personne physique non professionnelle dispose conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation, d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat de prestations de services, pour notifier au Prestataire sa volonté d'exercer son droit de rétractation. Conformément aux dispositions dudit article, le droit de rétractation ne peut être exercé notamment pour les contrats :

- « De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ». En validant un devis de prestations dont l'exécution est prévue avant la fin du délai de rétractation, le Consommateur renonce expressément à exercer son droit de rétractation.
- « de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ». Par conséquent, aucun droit de rétractation n'est ouvert au client pour tout devis de toute prestation dite « sur mesure », c'est-à-dire pour lequel le client spécifiera lui-même les dimensions et caractéristiques.

Dans les quatorze (14) jours suivant la conclusion du contrat pour les Prestations, le Client peut demander le remboursement de sa commande pour les Prestations concernées. Le Client exerce son droit de rétractation, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, en renvoyant le formulaire de

rétractation fourni par le Prestataire, par courriel à l'adresse : harmonia@beatrice-puglisi-sophrocoach.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : 475 Avenue Joseph Roumanille Le parc de Flore 13600 LA CIOTAT en précisant le numéro de commande et les Prestations concernées. Le Client peut utiliser le formulaire type de rétractation accessible via le lien suivant : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R38397>

En cas de transmission de la rétractation par courrier électronique, le Prestataire enverra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable.

Dans tous les cas, la charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation repose sur le Client.

Le Prestataire procédera au remboursement de la prestation dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la rétractation.

Exception au droit de rétractation

Conformément à l'article L 221-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas pour certaines prestations proposées par le Prestataire, du fait que la fourniture d'une séance individuelle est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation de quatorze (14) jours et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Absence de droit de rétractation entre 2 professionnels

Conformément à l'article L221-3 du Code de la consommation, le droit de rétractation applicable aux consommateurs peut, sous certaines conditions, être étendu aux contrats conclus hors établissement entre professionnels.

Toutefois, compte tenu de la nature professionnelle de l'activité exercée par le Client et de l'objet du présent contrat conclu avec le Prestataire, qui entre dans le champ d'activité principale du Client, le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation ne s'applique pas aux prestations commandées dans le cadre du présent contrat.

Par dérogation, le Client professionnel pourrait bénéficier d'un droit de rétractation uniquement si les trois conditions cumulatives suivantes étaient réunies :

- Le contrat est conclu hors établissement ;
- L'objet du contrat n'entre pas dans le champ d'activité principale de l'entreprise du Client ;
- Le nombre de salariés de l'entreprise du Client est inférieur ou égal à cinq.

Dans l'hypothèse où ces trois conditions seraient remplies, le Client disposerait d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L221-23 à L221-25 du Code de la consommation.

Le Client reconnaît expressément que les conditions susmentionnées ne sont pas réunies dans le cadre du présent contrat et qu'en conséquence, il ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

Article 10 : Durée et résiliation

La durée des prestations est éventuellement définie dans le devis valant contrat. Chacune des parties se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat en cas de cessation d'activité de l'une des parties, cessation de paiement, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou toute autre situation

produisant les mêmes effets après l'envoi d'une mise en demeure adressée à l'administrateur judiciaire (ou liquidateur) restée plus d'un mois sans réponse, conformément aux dispositions légales en vigueur. Il peut également être résilié en cas de non-respect par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations au titre du contrat et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés par la partie défaillante. Le contrat prendra fin sept (7) jours ouvrés après l'envoi par la partie requérante d'une lettre recommandée avec avis de réception mentionnant le motif de la résiliation, sous réserve que l'autre partie n'ait pas, dans le même délai de 7 jours, remédié à la situation. En cas d'incapacité ou d'impossibilité d'y remédier dans le délai susmentionné, la partie requérante sera habilitée à résilier le contrat immédiatement. En cas d'arrivée du terme ou de la résiliation du contrat :

- le contrat de prestation de service cessera automatiquement à la date correspondante,
- le Prestataire se trouve dégagé de ses obligations relatives à l'objet de sa mission, à la date de résiliation ou d'expiration du contrat,

En cas de résiliation de l'accord par le Client, seront dues par le Client les sommes correspondant aux prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées.

Article 11 : Force majeure

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible empêchant l'une des parties d'exécuter ses obligations.

Peuvent notamment constituer des événements de force majeure pour les parties, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les catastrophes naturelles
- Les actes de l'autorité publique
- Les embargos
- Les grèves générales ou nationales
- Les conditions climatiques exceptionnelles empêchant la réalisation des prestations
- Les épidémies ou pandémies
- Les guerres, émeutes ou insurrections

La partie invoquant un événement de force majeure devra en apporter la preuve.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 30 jours calendaires. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 30 jours calendaires, les parties s'engagent à se rencontrer dans les 15 jours suivant l'expiration de ce délai pour examiner de bonne foi si le contrat peut être adapté à ces circonstances extraordinaires. En l'absence d'accord dans un délai de 15 jours,

le contrat sera résolu de plein droit sans sommation, ni formalité après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception par la partie la plus diligente.

Article 12 : Confidentialité

Le Prestataire s'engage à :

1. Respecter la plus stricte confidentialité concernant toutes les informations fournies par le Client, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une entreprise ou d'une résidence Séniors.
2. Ne divulguer aucune information sur les prestations réalisées pour ses Clients, sauf accord explicite et écrit du Client concerné.
3. Traiter avec la plus grande discréction les informations personnelles, médicales ou professionnelles qui pourraient lui être communiquées dans le cadre de ses interventions.

Les clauses du contrat signées entre les parties sont réputées confidentielles et ne peuvent être communiquées à des tiers non autorisés, sauf obligation légale ou réglementaire.

Pour les entreprises et les résidences Séniors :

Le Prestataire s'engage à faire signer un accord de confidentialité à tout intervenant externe qu'il pourrait être amené à impliquer dans la réalisation des prestations.

Pour les particuliers :

Le Prestataire garantit la confidentialité des échanges et des informations partagées lors des séances individuelles ou collectives, dans le respect du secret professionnel.

Chacune des parties s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses employés, collaborateurs, sous-traitants ou partenaires éventuels impliqués dans la réalisation des prestations.

Cette obligation de confidentialité restera en vigueur pendant toute la durée du contrat et perdurera après son terme, quelle qu'en soit la cause, pendant une durée de cinq (5) ans.

Le non-respect de cette clause de confidentialité par l'une des parties pourra entraîner la résiliation immédiate du contrat aux torts de la partie défaillante, sans préjudice de dommages et intérêts éventuels.

Article 13 : Protection des données

Le Prestataire prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et prospects et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés, ainsi que toute réglementation future concernant l'utilisation de l'IA dans le traitement des données personnelles.

Les informations recueillies sur les Données Personnelles des Clients et Prospects sont strictement confidentielles et sont enregistrées dans un fichier informatisé par Madame Béatrice PUGLISI, Responsable de traitement afin notamment :

- de réaliser et gérer la prestation,

- d'effectuer des opérations relatives à la relation commerciale et à la gestion du compte client : facturation, comptabilité, contrats, commandes,
- de suivre les dossiers,
- de gérer des éventuelles impayés ainsi que les contentieux pouvant-être liés,
- de transmettre des informations via des newsletters,
- d'informer les Clients et/ou Prospects des offres promotionnelles,
- de gérer les demandes d'accès, de rectification et d'opposition.

L'ensemble de ces données sont nécessaires à la finalité de leurs traitements.

À ce titre, la base légale du traitement des données personnelles repose sur le consentement des personnes intéressées, conformément à l'article 3. Les traitements que le Prestataire exercent peuvent-être également imposés par une obligation légale qui lui incombe.

Les données personnelles des Clients sont ainsi conservées durant trois ans par l'Entreprise à partir de la fin de la prestation et le temps nécessaire aux obligations légales, fiscales et réglementaires ; et pour la facturation jusqu'à 6 ans. Au-delà de cette durée de conservation, elles deviennent des archives intermédiaires ou elles sont anonymisées et conservées dans un but statistique ou historique.

Toutefois et en cas de procédure contentieuse entre le Prestataire et le Client, les Données Personnelles peuvent être conservées durant toute la procédure (qui peut-être ainsi supérieure à celle indiquée ci-dessus).

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du RGPD, les Clients peuvent accéder aux données les concernant, les modifier, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données.

Par ailleurs, les Clients peuvent également retirer à tout moment leur consentement au traitement de leurs données ainsi que s'opposer à ledit traitement. La portabilité de leurs données est également possible s'ils le souhaitent.

Le Prestataire incite vivement les Clients à consulter le site <https://www.cnil.fr> pour de plus amples informations sur leurs droits concernant les données personnelles.

Pour exercer ces droits ou pour toutes interrogations sur le traitement des données des Clients dans le cadre de ce dispositif, ceux-ci peuvent contacter le délégué à la protection des données, Madame Béatrice PUGLISI à l'adresse mail : harmonia@beatrice-puglisi-sophrocoach.fr ou par courrier postal : 475 Avenue Joseph Roumanille Le parc de Flore 13600 LA CIOTAT ou par téléphone au 06 03 34 18 12.

Si un Client estime, après avoir pris contact avec le Délégué à la protection des données, que ses droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la CNIL, autorité compétente.

Afin d'effectuer un ou plusieurs des droits présents ci-dessus, les Clients peuvent s'adresser par courriel à l'adresse (harmonia@beatrice-puglisi-sophrocoach.fr) en justifiant de leurs identités. Une réponse sera adressée dans un délai d'un (1) mois suivant la date de réception de la demande.

Enfin, Madame Béatrice PUGLISI assure un niveau de sécurité approprié et proportionnel aux risques encourus ainsi qu'à leur probabilité, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016.

Toutefois, ces mesures ne constituent en aucun cas une garantie et n'engagent pas Madame Béatrice PUGLISI à une obligation de résultat concernant la sécurité des données.

Article 14 : Responsabilités

Les prestations fournies par le Prestataire relèvent d'une obligation de moyens et non de résultat. Le Prestataire s'engage à exécuter ses prestations conformément aux règles de l'art, avec diligence et professionnalisme, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Client s'engage à fournir au Prestataire, dans les délais convenus, toutes les informations, accès aux lieux, outils et matériels nécessaires à la bonne exécution des prestations. Le Client est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations fournies.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée. Elle est limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge du Prestataire, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client au titre de la prestation en cause.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages indirects tels que, sans que cette liste soit limitative : perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, préjudice d'image, etc.

Pour être recevable, toute réclamation doit être adressée au Prestataire par écrit dans les 10 jours suivant la fourniture des prestations. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française.

Le Client reconnaît que les résultats des prestations de sophrologie, coaching et bien-être peuvent varier d'un individu à l'autre et dépendent en grande partie de l'implication personnelle du bénéficiaire. Le Prestataire ne peut garantir des résultats spécifiques.

Article 15 : Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations

En cas de non-paiement des prestations commandées par le Client, le contrat est résolu au gré du Prestataire. Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Article 16 : Assurances

Le Prestataire et le Client déclarent être assurés, en responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable, pour tous dommages causés à l'autre partie ou à tout tiers, et consécutifs à l'exécution ou l'inexécution du contrat, couvrant les conséquences pécuniaires pour des montants suffisants au regard des prestations fournies.

Article 17 : Propriété intellectuelle

Tout le contenu du site <https://www.beatrice-puglisi-sophrocoach.fr/> que ce soit les éléments visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, est la propriété du Prestataire et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. La divulgation des éléments du Site internet ne saurait en aucun cas être interprétée comme accordant une licence ou un droit d'utilisation quelconque des éléments distinctifs du Site internet protégés par le droit de la propriété intellectuelle et notamment le droit d'auteur.

Toute reproduction, représentation, utilisation, diffusion, publication, modification totale ou partielle du contenu du Site Internet, pour quelque motif, par quelque procédé et sur quelque support que ce soit, est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon. Ainsi aucun des documents provenant du Site ne peut être copié, reproduit, publié, téléchargé, posté, transmis ou distribué d'aucune manière que ce soit, y compris ceux générés en tout ou partie par l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA).

Le Prestataire ne peut garantir l'originalité absolue des contenus générés par IA et ne saurait être tenu responsable d'éventuelles similitudes fortuites avec des œuvres préexistantes.

Il affirme également apporter une contribution créative substantielle dans l'utilisation de l'IA générative, notamment par la sélection, l'édition et l'adaptation des contenus générés sur le site ou l'application. Cette intervention humaine vise à assurer l'originalité et la pertinence des contenus fournis au Client.

La modification de ces documents ou l'utilisation dans un autre but constitue une infraction au droit de la propriété intellectuelle.

Article 18 : Droit d'auteur sur les supports de formation

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du Prestataire. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre, exploiter, transformer ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Le Client s'engage à ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable du Prestataire.

Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client. A cet égard, le Client s'interdit d'exploiter notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à sa disposition.

Distanciel :

Les identifiants/code d'accès livrés par voie électronique pour se connecter à la visioconférence au Client sont personnels et confidentiels et ne peuvent en aucun cas être cédés et/ou partagés avec une autre personne salariée ou non du Client ou revendus.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et liens de connexion aux cours en visioconférence. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute utilisation frauduleuse des identifiants et liens fournis au Client.

Article 19 : Disponibilités du service

Le site est par principe accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, toute l'année, sauf en cas d'interruption, volontaire ou non. Il pourra notamment s'agir de maintenance. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de tout dommage, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité du site.

Article 20 : Intuitu personae

Le contrat étant conclu *intuitu personae*, chacune des parties ne pourra le céder sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie, sauf cession au sein du groupe de société auquel la partie concernée appartient.

Article 21 : Cessibilité et sous-traitance

Le Prestataire se réserve le droit de céder tout ou partie de l'exécution des prestations et évènements à des prestataires spécialisés répondant aux mêmes exigences de qualification.

Si la prestation requiert des compétences techniques particulières, le Prestataire informera le Client sur la possibilité d'en sous-traiter une partie. Le sous-traitant interviendra alors sous sa seule responsabilité et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.

Article 22 : Non validité partielle

Si l'une des clauses du présent contrat est considérée comme nulle ou sans objet par le tribunal compétent, elle sera considérée comme non écrite et n'entrainera pas la nullité des autres dispositions, sauf si elle présente un caractère substantiel. Les parties remplaceront par voie d'avenant les clauses juridiquement valables.

Article 23 : Juridiction

L'élection de domicile est faite par le Prestataire, en son siège, au 475 Avenue Joseph Roumanille, 13600 LA CIOTAT.

Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par le Prestataire, ou au paiement du prix, sera porté devant le tribunal de commerce compétent, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Les lettres de change ne font ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un réfééré.

En outre, en cas d'action judiciaire ou tout autre action en recouvrement de créances par le Prestataire, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du Client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le Client des conditions de paiement de la commande considérée.

Article 24 : Droit applicable

Les Conditions Générales de vente sont soumises à la loi française. La langue des présentes CGV est la langue française. Toutes les clauses figurants dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

En cas de litige ou de réclamation émanant d'un client particulier (client), le litige sera porté devant le tribunal d'instance du lieu où le défendeur à son domicile. Pour les clients professionnels, tous les différents relatifs à la formation, l'exécution et à la cessation des obligations contractuelles entre les

parties, ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable, seront soumises à la juridiction du Tribunal de Commerce compétent, dans le ressort duquel se trouve le siège du Prestataire.

Le client pourra recourir gratuitement à un médiateur de la consommation pour obtenir la résolution de tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution d'un contrat de vente n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès du Prestataire.

En cas de litige de commande effectuée sur le site, le Client pourra contacter pour les litiges nationaux <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/> et les litiges transfrontaliers, avoir accès à la plateforme de résolution des litiges mise en place par la Commission Européenne pour les litiges de consommation issus d'un achat en ligne(<https://ec.europa.eu/consumers/odr/>)

Article 25 : Acceptation du Client

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les bons de commandes et devis sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

Identité du Client :

Adresse du Client :

.....

Date :

Signature du Client

(faire précéder votre signature de la mention « je reconnaiss avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et en avoir accepté les termes préalablement à ma commande»)